



**PRÉFET
DE CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cartographie des acteurs de la prévention de la désinsertion professionnelle et du maintien dans et en emploi en Corse

Juillet 2026

- 1 Vue synoptique des acteurs de la PDP**
- 2 Les acteurs du maintien et de la PDP en Corse**
- 3 Définitions clés**
- 4 Annuaire détaillé**
- 5 Glossaire**

1

Vue synoptique des acteurs de la PDP

2

Les acteurs du maintien et de la PDP en Corse

3

Définitions clés

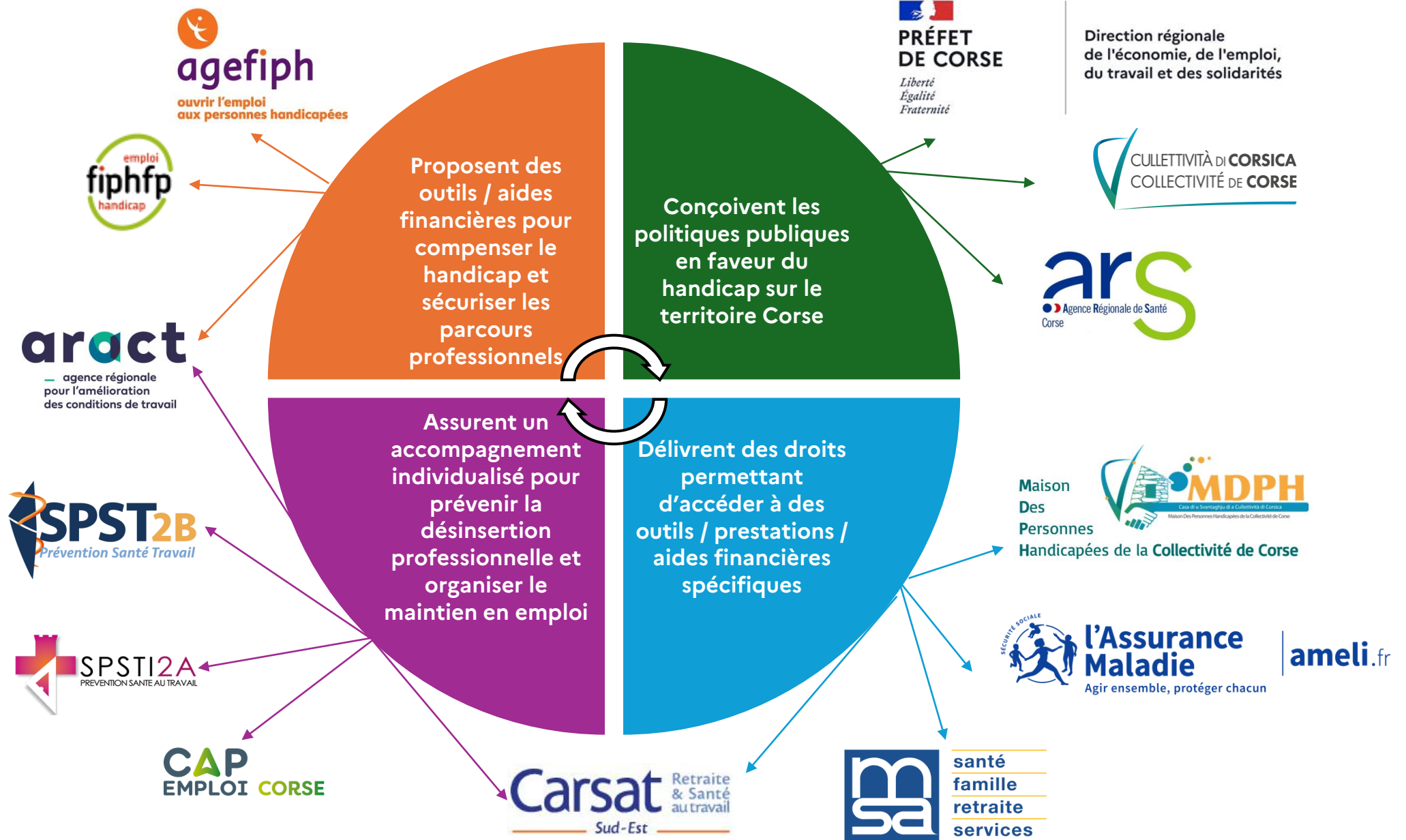
4

Annuaire détaillé

5

Glossaire

Vue synoptique des acteurs de la PDP



Vue synoptique des acteurs de la PDP

Proposent des outils / aides financières pour compenser le handicap et sécuriser les parcours professionnels



Assurent un accompagnement individualisé pour prévenir la désinsertion professionnelle et organiser le maintien en emploi



Délivrent des droits permettant d'accéder à des outils / prestations / aides financières spécifiques



Conçoivent les politiques publiques en faveur du handicap sur le territoire Corse



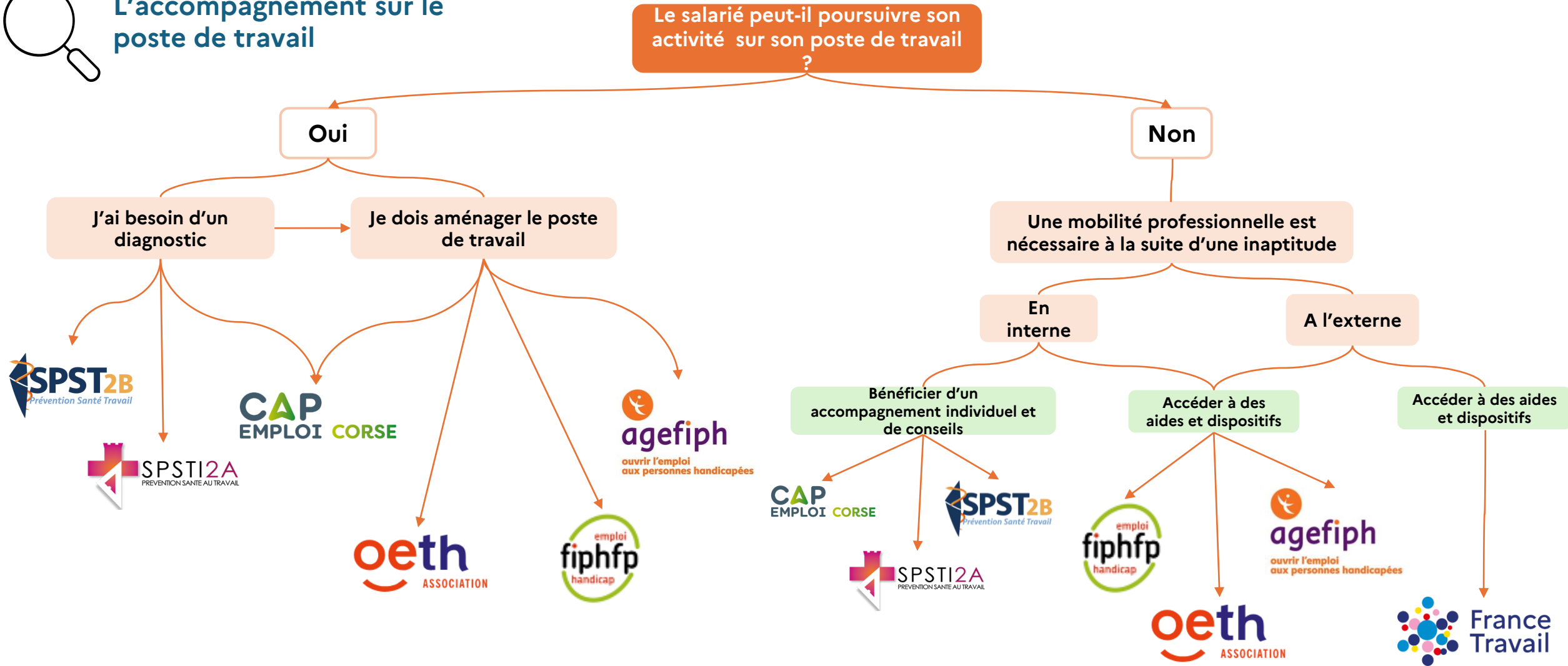
Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités



Vue synoptique des acteurs de la PDP

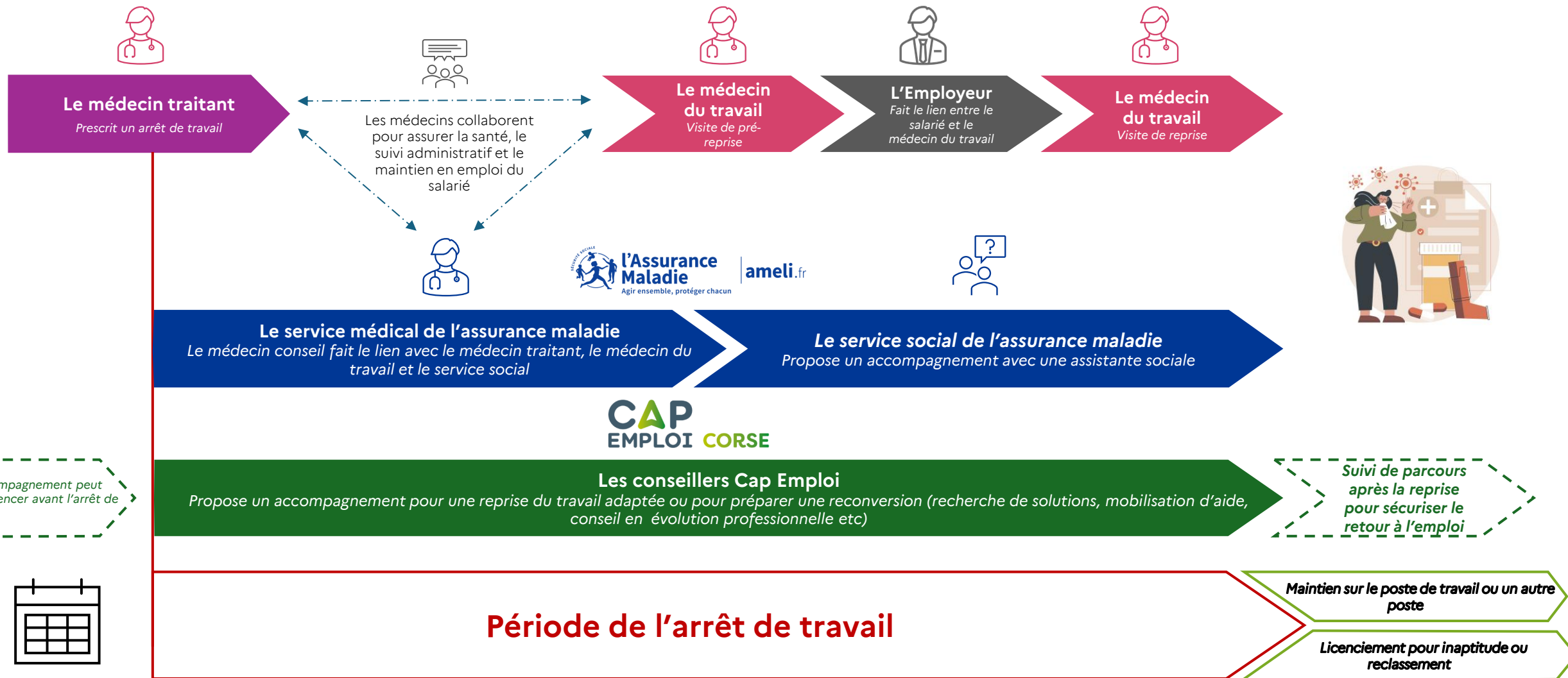


L'accompagnement sur le poste de travail



Vue synoptique des acteurs de la PDP

En arrêt de travail : Qui contacter pour être aidé ?



1

Vue synoptique des acteurs de la PDP

2

Les acteurs du maintien et de la PDP en Corse

3

Définitions clés

4

Annuaire détaillé

5

Glossaire

La Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)



Ses missions sur le volet de la PDP et du maintien

La **DREETS Corse** pilote et coordonne l'ensemble des politiques publiques menées sur le territoire corse en faveur de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Pour mener à bien cette mission, elle s'appuie en particulier sur le Pôle Travail, qui anime la politique régionale en matière de santé au travail et le Pôle Emploi Solidarités, qui pilote le volet handicap. Plus précisément :

Le Pôle Travail pilote et anime :

- Les politiques publiques sur la prévention des risques professionnels
- Les politiques en faveur de la santé au travail
- L'attribution des agréments des SPST
- Les CPOM, avec un axe dédié sur la PDP

Le Pôle 2ES qui :

- Pilote le Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH), lequel a pour objectif de coordonner l'ensemble des partenaires impliqués sur le champ du handicap et présents dans cette cartographie PDP
- Déploie des actions intégrées dans le cadre du plan pluriannuel
- Organise et anime des événements sur le sujet du handicap et de la PDP
- Produit des documents utiles au grand public
- Pilote le dispositif d'emploi accompagné (DEA)

La DREETS joue ainsi un **rôle** de chef de file de la politique handicap en Corse (accès et maintien en emploi), en étant à la fois **animateur** et **ensemblier** de la dynamique partenariale et territoriale sur le sujet du handicap.



Vos interlocuteurs en Corse



DREETS

DREETS-CORSE.Emploi@dreets.gouv.fr
DREETS-CORSE.PoleT@dreets.gouv.fr

Corinne MORLHON

Animatrice du PRITH Corse
Tél : 06 67 41 32 66



2 Chemin de Loretto
CS 10332
20 180 Ajaccio, Cedex 1



Quels publics ?

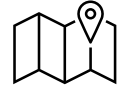
- Ensemble des publics en situation de handicap



Pour aller plus loin

- Le [site internet](#) de la DREETS Corse
- La [Plaquette d'information](#) élaborée en novembre 2025 détaillant les données essentielles de la politique en faveur du handicap en Corse – La Brève de la DREETS




La Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)



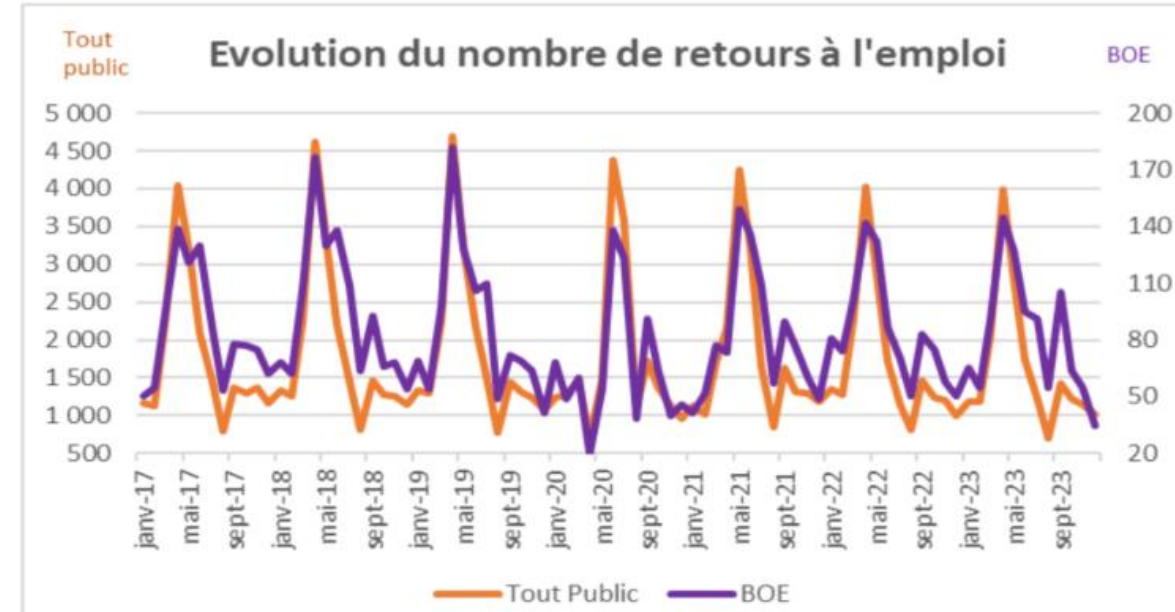
Les chiffres clés de la PDP en Corse (1/3)

Les caractéristiques des BOE en Corse :

CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI (DE) DANS LA RÉGION

BOE		Tout public
56%	 FEMMES	55%
54%	50 ANS ET + 	29%
25%	NIVEAU < CAP	19%
40%	 BAC ET +	54%
37%	FAIBLE NIVEAU DE QUALIFICATION (MANOEUVRE, OS, EMPLOYÉ NON QUALIFIÉ)	27%
39%	DE DEPUIS AU MOINS UN AN	24%
9%	DE DEPUIS AU MOINS TROIS ANS	6%
472 jours	ANCIENNETÉ MOYENNE D'INSCRIPTION AU CHÔMAGE	316 jours

Les reprises d'emploi



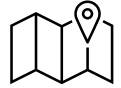
	Année 2023	Evolutions 2023/2022
Tout public	19 698	-3%
BOE	983	-2%
% BOE	5,0%	

Lecture : en 2023, 19 698 demandeurs d'emploi ont accédé à un emploi d'un mois ou plus dont 983 BOE, soit 5,0% du total

Sources :

- [Plaque d'information](#) élaborée en novembre 2025 détaillant les données essentielles de la politique en faveur du handicap en Corse – La Brève de la DREETS
- [Emploi et chômage des personnes handicapées](#) – Région Corse, Année 2023, Réalisé par l'Agefiph

La Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)



Les chiffres clés de la PDP en Corse (2/3)

Le maintien en emploi



L'emploi en milieu ordinaire en Corse

Sources :
Agefiph, DARES
DSN Sismmo

ACCOMPAGNEMENT ET MAINTIEN DANS L'EMPLOI : afin d'apporter un service plus lisible et plus efficace pour mieux sécuriser les parcours, la loi du 8 août 2016 donne une mission globale à CAP emploi ("A Murza"). L'association assure la préparation, l'accompagnement et le suivi des personnes jusqu'à l'emploi durable. Elle aide les entreprises dans leur démarche de recrutement des personnes en situation de handicap. Elle facilite le maintien dans l'emploi et le parcours professionnel des personnes en situation de handicap dans l'entreprise.



188 bénéficiaires du dispositif maintien dans l'emploi en 2024
71% sont des femmes
(62% au niveau national)



969 bénéficiaires de l'accompagnement vers l'emploi en 2024



+2,0% sur un an en Corse
(+9% au niveau national)

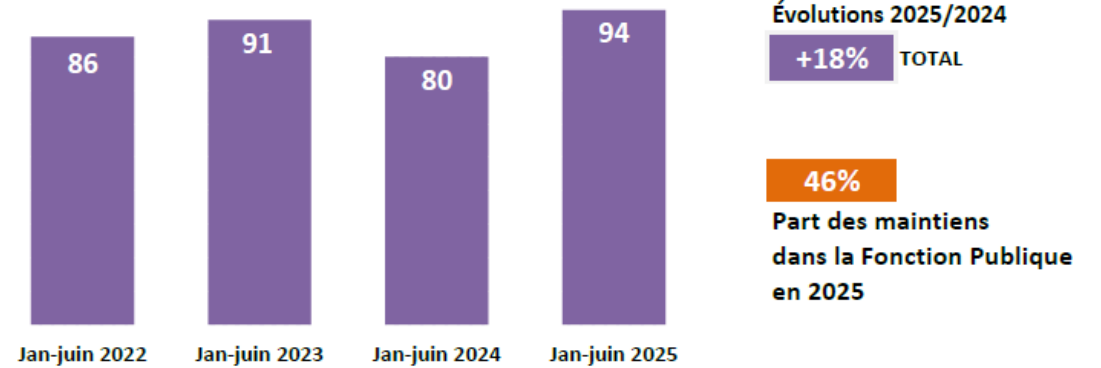


-4,2% sur un an en Corse
(-0,2% au niveau national)

Sources :

- [Plaquette d'information](#) élaborée en novembre 2025 détaillant les données essentielles de la politique en faveur du handicap en Corse – La Brève de la DREETS
- [Emploi et chômage des personnes handicapées](#) – Région Corse, 1^{er} sem 2025, Réalisé par l'Agefiph

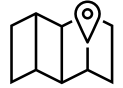
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MAINTIENS DANS L'EMPLOI DANS LA RÉGION



CARACTÉRISTIQUES DES MAINTIENS DANS L'EMPLOI DANS LA RÉGION EN 2025

	REGION	France
FEMMES	67%	64%
50 ANS ET PLUS	56%	47%
BAC ET +	77%	69%
CADRES	21%	11%
HANDICAP MOTEUR	60%	58%
MALADIES INVALIDANTES	25%	19%
HANDICAP AUDITIF	8%	10%
ANCIENNETE DANS L'ENTREPRISE > 10 ANS	67%	46%
20 SALARIES ET +	71%	71%

La Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)



Les chiffres clés de la PDP en Corse (3/3)

Le maintien en emploi

L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés: les entreprises privées et les établissements publics industriels et commerciaux de 20 salariés et plus ont l'obligation d'employer des travailleurs en situation de handicap à hauteur de 6% de leur effectif.

En Corse en 2023, 1 669 salariés sont bénéficiaires de l'OETH dans les entreprises assujetties. En tenant compte de la durée passée dans l'entreprise et de la quotité de travail, ils représentent 1 111 salariés en équivalent temps plein. Le taux d'emploi direct qui rapporte cet effectif à celui des salariés assujettis est de 3,1% (3,6% au niveau national)

En prenant en compte la survalorisation des bénéficiaires âgés de 50 ans ou plus, le taux d'emploi direct majoré est de 4,0% (4,7% au niveau national). Sur un an, ce taux d'emploi progresse de +0,2 point en Corse. C'est dans l'enseignement et l'administration ainsi que dans les activités financières, d'assurance et immobilières que le recours à l'emploi des travailleurs handicapés est le plus mobilisé.

ESAT : les établissements et services d'aide par le travail sont des établissements médico-sociaux qui offrent aux personnes handicapées des activités diverses à caractère professionnel et un soutien médico-social et éducatif.

Depuis 2021, ils sont engagés dans un plan de transformation visant l'insertion des travailleurs handicapés dans le milieu ordinaire de travail.

L'objectif est de permettre une transition progressive vers le marché du travail pour ceux qui le désirent, tout en continuant à bénéficier de l'accompagnement des ESAT.

En Corse, 3 ESAT (dont 1 avec une organisation territoriale) présentent un total de 422 places, soit un taux d'équipement de 2,5 contre 3,6 au niveau national (nombre de places pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans).

L'association A Murza, porteuse du Cap Emploi en Corse, établit des passerelles entre les milieux protégé et ordinaire afin de renforcer l'insertion des personnes en situation de handicap.

Ainsi, 15 personnes, BOE inscrits ou non à France Travail et ouvrier d'ESAT, ont été accompagnées lors d'une phase d'accueil et de diagnostic. Elles ont pu également visiter une ou plusieurs structures et expérimenter une mise en situation professionnelle en entreprise ou en établissement.

S'inscrivant dans le cadre du Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH), l'action développe la sécurisation des parcours professionnels des travailleurs handicapés, ainsi que la mobilisation des entreprises du milieu ordinaire pour l'accès et le maintien dans l'emploi.

Sources :

- [Plaquette d'information](#) élaborée en novembre 2025 détaillant les données essentielles de la politique en faveur du handicap en Corse.

L'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph)



Ses missions sur le volet de la PDP et du maintien

L'Agefiph est un interlocuteur central de la PDP. Elle intervient à différentes étapes du parcours des publics en situation de handicap ou susceptibles de l'être :

Pour sécuriser le parcours professionnel,



Pour compenser leur handicap sur leur poste de travail,



Pour accompagner les projets d'évolution ou de reconversion professionnelle.

En matière de PDP et de maintien en emploi, l'offre de services de l'Agefiph est particulièrement large :

- Un rôle clé dans la participation au pilotage et la mise en œuvre des politiques publiques en Corse, via l'animation du réseau partenarial (le PRITH par exemple), l'animation du [Réseau des Référents Handicap](#), la mise en place d'une [plateforme de conseils et de prêts d'aides techniques](#) depuis 2023, etc.
- Elle propose des **aides financières directes pour les entreprises ou les personnes en situation de handicap** : aménagement des situations de travail, aide au déplacements, prothèses auditives, aides techniques et humaines à la compensation du handicap, ...
- Le **co-financement (avec le FIPHFP) de prestations et services dédiés** : [accompagnement dans l'emploi par Cap emploi](#), [études ergonomiques](#), [appuis spécifiques](#), ...



Comment mobiliser les aides de l'Agefiph ?

La demande d'aide est à [déposer sur le site de l'Agefiph](#). De nombreux **conseillers** peuvent **accompagner les entreprises ou les personnes en situation de handicap** dans le dépôt de leur dossier.



Vos interlocuteurs en Corse



Corinne MORLHON

Chargée d'Etudes et Développement
06 67 41 32 66

c-morlhon@agefiph.asso.fr



2 chemin de Loretto
20000 AJACCIO



Quels publics ?

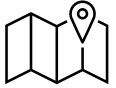
- Personnes reconnues Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi ou en voie de l'être
- Entreprises du secteur privé relevant du droit privé



Pour aller plus loin

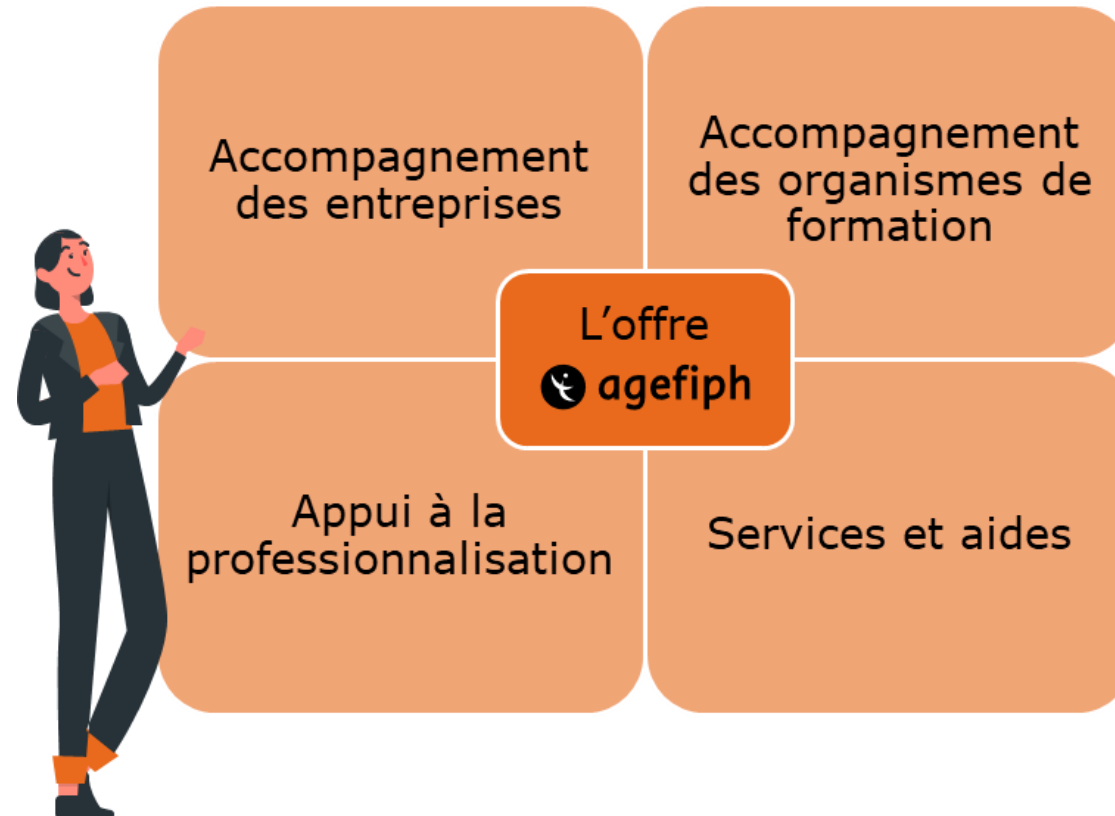
- La [page dédiée à la délégation PACA-Corse](#) du site de l'Agefiph
- [Offre de services et d'aides financières](#), présentant l'ensemble de l'offre de service de l'Agefiph

L'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph)



Les particularités corses de l'offre de services

L'action de **l'Agefiph** s'inscrivant dans le cadre d'une mission de service public, conformément au principe d'égalité, son offre de services est identique quelque soit le lieu où elle est délivrée. Cette offre se compose de 4 dimensions :



Le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)



Ses missions sur le volet de la PDP et du maintien

Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le **FIPHFP** est un acteur essentiel de la politique handicap dans la **Fonction publique**, notamment sur le volet de l'insertion, de prévention de la désinsertion professionnelle et du maintien en emploi.

Dans ce cadre, il dispose d'une **offre de service**, consultable au sein de son catalogue des interventions (cf. « pour aller plus loin »), avec une **large palette d'aides mobilisables dans le cadre de la prévention de la désinsertion professionnelle** : étude ergonomique, aménagement du poste de travail, auxiliariat, prothèse auditive, financement des actions de formation (en vue d'une reconversion professionnelle, d'une PPR, en anticipation d'une inaptitude, etc).

Le FIPHFP **co-finance (avec l'Agefiph) des prestations spécifiques** : [études ergonomiques](#), [appuis spécifiques](#), ...



Comment mobiliser les aides du FIPHFP ?

Seul l'employeur peut mobiliser les aides du FIPHFP. Cela peut se faire de deux manières :

- L'employeur non conventionné effectue chaque demande d'aide en ligne depuis la [plateforme PePs](#). L'employeur doit se connecter à son espace personnalisé. Un [guide d'utilisation](#) est mis à disposition par le FIPHFP.
- En concluant une [convention avec le FIPHFP](#), l'employeur public dispose d'un pré-financement par le FIPHFP des actions prévues dans le cadre de sa politique handicap.



Vos interlocuteurs en Corse



Thierry ALLEMAND
Directeur Territorial au Handicap
06.48.22.02.14
Thierry.Allemand@caissedesdepots.fr



Immeuble Les Docks
10, place de la Joliette
Atrium 10.5 CS 10613
13572 Marseille cedex 02



Quels publics ?

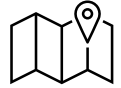
- Employeurs publics
- Personnes reconnues Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi ou en voie de l'être



Pour aller plus loin

- Le [site internet](#) du FIPHFP
- Le [catalogue des interventions](#) présentant l'ensemble de l'offre de service du FIPHFP
- L'[annuaire](#) détaillant les acteurs mobilisables par les employeurs publics en Corse

Le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)



Les particularités corses de l'offre de service

Un **plan de professionnalisation** à destination des employeurs publics animé par le **Handi-Pacte** :

Réunion de réseau Corse – communiquer autour du handicap *Mardi 9 juin au CNFPT d'Ajaccio*

Publics cibles : tous les employeurs et partenaires inscrits dans la base de contact Corse

Objectifs : favoriser les échanges de pratique et les rencontres employeurs / partenaires ; mettre en visibilité des actions locales pour alimenter les réflexions des employeurs ; aider les employeurs à imaginer et construire leurs actions de sensibilisation pour leurs agents

Formation au rôle de réfèrent handicap *Matinées des 16 et 18 juin (visio)*

Publics cibles : référents handicap de PACA et Corse

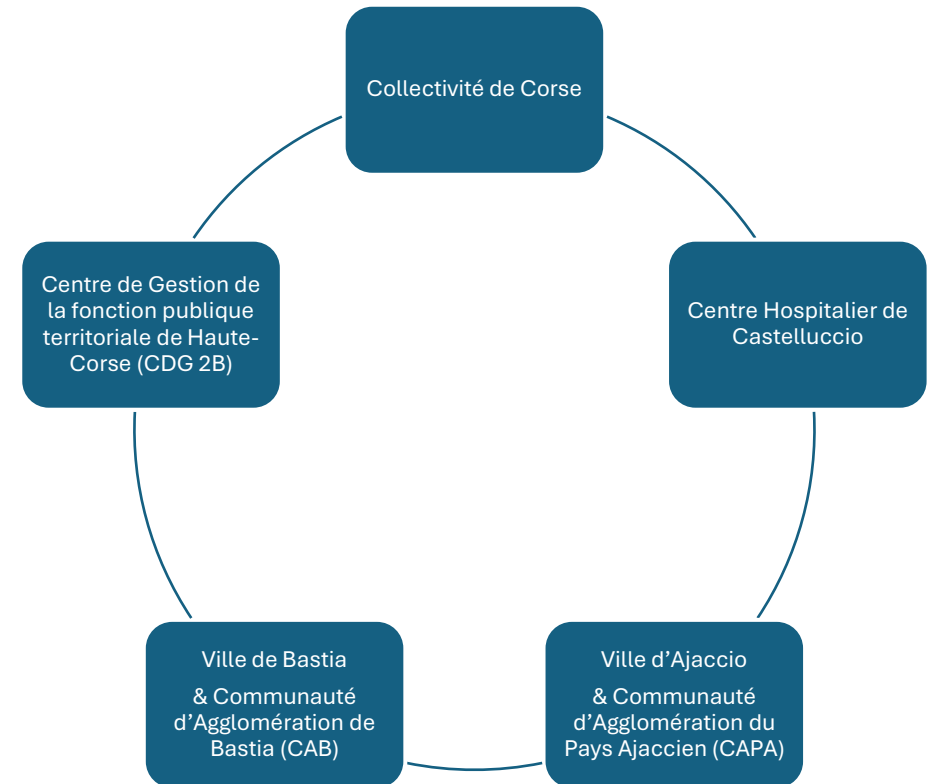
Objectifs : avoir un socle de connaissance pour comprendre les enjeux du handicap ; donner les clés pour poser les bases d'une politique handicap au sein de son périmètre ; positionner le réfèrent handicap dans un écosystème d'acteurs

La fresque du handicap *Jeudi 17 septembre, Balagne (lieu à définir)*

Publics cibles : employeurs non conventionnés

Objectifs : sensibiliser et former les référents handicaps des employeurs publics ; renforcer la présence du FIPHFP sur le territoire Corse

De nombreuses **conventions pluriannuelles** conclues entre le FIPHFP et les employeurs publics :





Ses missions sur le volet de la PDP et du maintien

L'association OETH propose des services et des solutions pour favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap dans le secteur sanitaire, social et médico-social associatif.

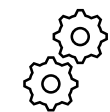
Sur le champ de la PDP et du maintien en emploi, l'association OETH propose une offre de service spécifique :

Réussir le maintien avec HEO SANTE :

- Un espace d'échanges et de ressources destiné aux professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social associatif.
- Un soutien pour les salariés qui font face à un défi de santé
- Une ressource pour les managers, référents handicap, représentants du personnel et les collègues

Des aides à une échelle collective ou institutionnelle pour

- Accompagner l'employeur à structurer une démarche santé handicap
- Mettre en place des actions de sensibilisation,
- Optimiser la DOETH
- Etc



Comment mobiliser HEO SANTE

Inscription via le lien suivant : <https://www.heosante.org/>



Vos interlocuteurs



L'association ne dispose pas de locaux en Corse mais met à disposition 2 conseillères sur le territoire :

- 1 pour les situations individuelles
- 1 pour les démarches globales/sensibilisations

Le contact de l'équipe de l'OETH se fait [par mail](#) ou par téléphone (01.40.60.58.58)



47 Rue Eugène Oudiné, 75013 Paris



Quels publics ?

- Etablissements relevant du secteur sanitaire et social à but non lucratif
- Salariés de ces structures



Pour aller plus loin

- Le site de [l'association OETH](#)
- Les aides financières relèvent du catalogue de l'AGEFIPH (depuis le 1^{er} janvier 2026)



Ses missions sur le volet de la PDP et du maintien

La **Maison Des Personnes Handicapées** (MDPH) joue un **rôle crucial** dans la compensation du handicap, qui va bien au-delà de la seule délivrance des RQTH :

- La MDPH réalise une évaluation personnalisée des besoins de la personne handicapée.
- Cette évaluation est menée par une équipe pluridisciplinaire (médecins, travailleurs sociaux, psychologues, etc.) et prend en compte les limitations fonctionnelles, les projets de vie et les besoins spécifiques de la personne.

1/ Evaluation des besoins :



- La MDPH étudie les demandes et accorde diverses aides et prestations destinées à compenser les conséquences du handicap. Concernant particulièrement la PDP et le maintien en emploi, la MDPH peut délivrer la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), la RQTH ou encore l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).
- Elle est aussi compétente pour délivrer des cartes de mobilité inclusion (CMI).

2/ Instruction des droits et des justificatifs en matière de compensation



- La MDPH travaille en collaboration avec les services sociaux, les établissements médico-sociaux, l'éducation nationale, l'ARS, les employeurs et d'autres partenaires pour garantir une prise en charge cohérente et efficace

3/ Coordination avec d'autres acteurs



L'obtention d'une notification d'attribution reconnaissant le handicap permet aux personnes concernées de **devenir bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)**, et d'accéder aux aides proposées par le [FIPHFP](#) ou [l'Agefiph](#).

Zoom : la PCH

La **Prestation de Compensation du Handicap (PCH)**, délivrée par la MDPH selon certains **critères**, couvre les besoins liés à l'aide humaine, technique, à l'aménagement du logement, du véhicule, ou encore des surcoûts liés au transport. Elle constitue un outil clé pour la compensation des situations de handicap.



Vos interlocuteurs en Corse



Casa di Bastia

Chemin de l'Annonciade
Bastia

04 95 30 08 35

casadibastia@mdph.corsica

<https://www.mdpd.corsica>

Casa d'Ajaccio

Avenue du Mont Thabor, Immeuble
Castellani, 20700 Ajaccio

04 95 10 40 90

corsedusud@mdph.corsica



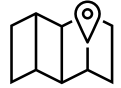
Quels publics ?

- Personnes en situation de handicap ou en voie de le devenir
- Aidants familiaux
- Publics en perte d'autonomie



Pour aller plus loin

[Site internet](#) de la MDPH de Corse
Rapport d'activité des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)



Les particularités corses de l'offre de service

En Corse, la MDPH assure une **plus grande proximité** grâce à deux sites implantés à Bastia et Ajaccio.

Elle reçoit sans rendez-vous tous les jours de la semaine, tout en assurant un accueil téléphonique et une disponibilité par mail :

Pour le Cismonte :
casadibastia@mdph.corsica

Pour le Pumonte :
casadaiacciu@mdph.corsica

De plus, la MDPH de la Collectivité de Corse a mis en place un **système de téléservice** permettant à toute personne en situation de handicap d'effectuer sa demande en ligne et de visualiser en temps réel son évolution,

Par ailleurs, elle bénéficie d'une **Unité de Bilans DYS** permettant aux élèves rencontrant des troubles des apprentissages d'effectuer un bilan gratuit et recevoir une liste de préconisations pour une meilleure prise en charge, notamment au niveau scolaire,

La MDPH travaille en **étroite collaboration** avec la Collectivité de Corse, l'ARS, l'éducation nationale, France Travail, Cap Emploi, l'ensemble du milieu associatif ainsi que l'ensemble des établissements sociaux et médico-sociaux,

Elle privilégie la cohésion et la mutualisation entre professionnels afin de **simplifier les démarches des usagers et de l'entourage.**



Ses missions sur le volet de la PDP et du maintien

L'**Aract Corse**, tout comme les 16 autres agences régionales qui maillent le territoire, font partie du réseau national de l'Anact.

L'association a pour vocation d'améliorer les conditions de travail en agissant notamment sur l'organisation du travail et les relations professionnelles. Pour cela elle conçoit et diffuse, à destination des salariés, de leurs représentants et des directions - mais aussi de tous les acteurs qui interviennent auprès des entreprises - des méthodes et outils éprouvés dans un objectif partagé : concilier durablement qualité de vie au travail et performance économique.

L'accompagnement proposé par l'ARACT est principalement collectif.

Les champs d'intervention de l'ARACT :

Démarches qualité de vie et conditions de travail

Prévention de l'usure professionnelle

Accompagnement des mutations du travail

Appui au dialogue social

Egalité professionnelle

Difficulté de recrutement et de fidélisation



Vos interlocuteurs en Corse



Frédéric Marc Mortini

Directeur régional
06 33 37 07 41 (numéro agence)
contact-aract-corse@anact.fr



2, Rue Major Lambroschini
20000 Ajaccio



Quels publics ?

- Les entreprises et en priorité les TPE-PME
- Les employeurs publics
- Les partenaires sociaux régionaux (qui sont associés à la définition des orientations de l'ARACT).

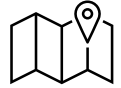


Pour aller plus loin

[Le site internet de l'Aract](#)

Le catalogue [« Prévenir la désinsertion professionnelle »](#).

L'ARACT – Agence Régionale pour l'amélioration des conditions de travail



Les particularités corses de l'offre de service

Sur le champ de la PDP comme de la santé au travail, plusieurs actions spécifiques sont à signaler sur la Corse :

Fonds de dotation de la mutuelle de la Corse et Aract Corse

- Le Fonds de dotation de La Mutuelle de la Corse et l'Aract se sont unis afin de réaliser un diagnostic et élaborer des "boîtes à outils" de la prévention adaptées aux spécificités régionales.

Des formations à destination des entreprises sur la question de la QVT

- En 2025, l'Aract propose plus de 20 formations pour faire progresser les entreprises sur les sujets et méthodes qui contribuent à la qualité de vie et des conditions de travail.
- Elles peuvent avoir lieu en **format inter-entreprises ou en intra-entreprise.**

Le FACT, un outil destiné à soutenir des projets innovants ou expérimentation

- Le Fact est un dispositif d'aide publique géré par l'Anact, pour le ministère du travail. **Dans le cadre d'appel à projets, il attribue des subventions** pour soutenir des projets d'expérimentation ou d'innovation en faveur des conditions de travail. Ces projets doivent être menés par ou pour des TPE-PME
- Le Fact s'adresse aux :
 - Entreprises ou aux associations de moins de 300 personnes
 - Acteurs-relais tel qu'un Opco, un réseau d'entreprises, des chambres consulaires, des fédérations et organisations syndicales ou patronales, etc.
 - Acteurs de branches professionnelles ou interprofessionnelles

Un centre de ressources sur le champ de la PDP



Ses missions sur le volet de la PDP et du maintien

Cap Emploi Corse est membre du Réseau Pour l'Emploi (RPE) aux côtés de France Travail et des Missions Locales. Il s'agit de l'acteur spécialiste du handicap et du maintien dans ou en emploi et un interlocuteur et référence sur le champ de la PDP et du maintien. Ses missions sont multiples sur le champ du maintien en emploi :

- Accompagnement individuel du salarié
- Recherche de solutions de compensation
- Aménagement du poste de travail
- Accompagnement à l'évolution ou à la transition professionnelle
- Mobilisation des aides financières
- Si besoin et sur accord de la personne, mobilisation du réseau de partenaires (Appuis Spécifiques, Inclu'Pro Formation...)
- Sécurisation du parcours – Suivi post aménagement

A destination des personnes en situation de handicap :



- Rechercher des solutions pour adapter le poste de travail
- Aménager le poste de travail
- Accompagner le reclassement professionnel interne et externe
- Informer et sensibiliser vos collectifs de travail
- Mobiliser si besoin des aides financières et techniques
- Assurer un suivi après le maintien dans l'emploi

A destination des employeurs :



A noter :

Cap Emploi est opérateur du CEP pour les demandeurs d'emploi et les actifs occupés.



Vos interlocuteurs en Corse



Ajaccio

signalement2a@capemploi-corse.com

04 95 22 16 47

Bastia

signalement2b@capemploi-corse.com

04 95 32 01 68



Siège :

253, Route d'Agliani - Montesoro
20 600 Bastia



Quels publics ?

- Personnes rencontrant des difficultés de santé ayant un impact sur leur poste de travail
- Employeurs publics, privés, travailleurs non salariés



Pour aller plus loin

Site internet du Cap Emploi Corse
Le site internet de [Cheops Corse](#)



Ses missions sur le volet de la PDP et du maintien

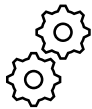
La **Carsat**, joue un rôle de premier plan dans le maintien en emploi des salariés relevant du régime général

Le service social de l'Assurance Maladie accompagne les assurés fragilisés par un problème de santé, la maladie, l'accident ou le handicap. Pour cela, la Carsat est dotée d'un service social hébergé par les Caisses Primaires visant à proposer un accompagnement des assurés en arrêt de travail pour faciliter leur retour à l'emploi en recherchant des solutions adaptées à leur situation. La prévention de la désinsertion professionnelle des assurés malades ou handicapés est une mission prioritaire inscrite dans les orientations nationales du service social de l'Assurance Maladie

→ Concrètement plusieurs dispositifs existent pour entre autres, apporter une aide durant l'arrêt de travail et après la consolidation de l'état de santé, avec des actions de remobilisation (bilans de compétences, actions de formation, essais encadrés...).

La direction des risques professionnels : la Carsat contribue par ailleurs à la santé et à la sécurité au travail, avec la prévention des risques professionnels grâce à son service de prévention des risques professionnels. Elle informe, conseille, accompagne et contrôle les entreprises dans les démarches de prévention pour réduire le nombre et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles.

→ Les ingénieurs de prévention et contrôleurs de sécurité proposent aux entreprises des améliorations des situations de travail et des formations en matière de sécurité et de conditions de travail. Au-delà des aides techniques, des aides financières sont proposées aux employeurs (FIPU, subventions prévention TPE, contrats de prévention...).



Comment bénéficier de l'accompagnement de la Carsat ?

Pour rencontrer un(e) assistant(e) social(e) du service social de la Carsat, il faut composer le 3646 puis dire « service social », ou se rendre dans la rubrique « Ma messagerie » du [compte ameli](#).

- Un pré diagnostic sera réalisé par une conseillère de l'Assurance Maladie avant tout rdv
- Un accompagnement social est proposé tout au long de l'arrêt de travail afin d'élaborer un parcours personnalisé et d'orienter l'assuré vers les partenaires du maintien compétents.



Vos interlocuteurs en Corse



**Pour les employeurs : La DRP
Secrétariat (Interlocuteur
prévention)**

prevention.drpCorse@carsat-sudest.fr

**Pour les salariés en arrêt de travail :
Le service social**

servicesocialajaccio@carsat-sudest.fr

servicesocialbastia@carsat-sudest.fr



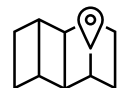
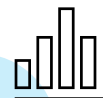
Quels publics ?

Les assurés sociaux du régime général, titulaires d'un contrat de travail au moment de l'arrêt ou indemnisés au titre d'une maladie, d'une invalidité, d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.



Pour aller plus loin

- [Site internet](#) de la Carsat Sud Est Corse
- [La carte interactive du réseau Sud-Est](#)



Les particularités corses de l'offre de service



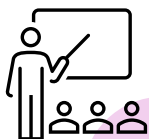
Des **permanences téléphoniques** et des **permanences physiques sur RDV** réparties sur les 2 départements :

- En 2B : BASTIA, Lucciana, Ile Rousse/Calvi et Aléria
- En 2A : AJACCIO, Porto-Vecchio

En 2023 :

- Le Service Social de l'Assurance Maladie de la Corse a réalisé **933 accompagnements sociaux d'assurés** fragilisés par une problématique de santé dans l'axe Prévention de la désinsertion professionnelle;
- 3306 entretiens sociaux ont été réalisés par les assistantes du SSAM sur la période.

Zoom sur l'activité du service social de la CARSAT Sud-Est en Corse :



Le service social met également en œuvre des **interventions sociales d'intérêt collectif en direction des publics fragilisés par une problématique de santé et/ou de vieillissement.**

Quelques exemples de thématiques retenues en Corse :

- La pension d'invalidité comme levier de la PDP (2023)
- Les travailleurs indépendants et la PDP (2023)
- L'impact de l'arrêt de travail sur la vie professionnelle et personnelle (2024)



Dans le cadre d'un **comité du maintien dans l'emploi** qu'il anime, le service social de la CARSAT Sud-Est en Corse, participe à l'examen de situations complexes dont le risque de désinsertion professionnelle nécessite une approche pluridisciplinaire (SPST, Cap Emploi, CPAM, Service Médical de l'Assurance Maladie, Service Social CARSAT)



Ses missions sur le volet de la PDP et du maintien

L'offre de service de l'Assurance Maladie s'étend de la prévention des risques à l'organisation des soins, en passant par la régulation des dépenses de santé et s'adresse aussi bien aux assurés, aux professionnels de santé qu'aux employeurs, ce qui en fait un acteur majeur du système de soins.

Sur la prévention et le maintien l'Assurance Maladie :

Réalise des détections individuelles des assurés en arrêts de travail potentiellement en risque de désinsertion.

Effectue des actions d'information et de formation individuelles et collectives en direction des employeurs

Finance sur son fonds d'action sociale, des actions de remobilisation et de formation des assurés pendant l'arrêt de travail.

Réalise des signalements au service social de la CARSAT

Joue un rôle central dans la coordination des différents acteurs impliqués dans la PDP

Identifie précocement des situations à risque, notamment à travers des requêtes informatiques par le service médical



Vos interlocuteurs en Corse



Aurélie Subrero

Gestionnaire action
sanitaire et sociale.

Dr Grand-Internicola

Médecin conseil
référente maladies
professionnelles

Haute-Corse

[04 95 57 11 66](tel:0495571166)

Corse-du-Sud

[811 70 36 46](tel:811703646)



CPAM de Haute-Corse

5 avenue Jean-Zuccarelli 20406 Bastia

CPAM Corse du Sud

Les Padule Boulevard Abbé Recco
20702 Ajaccio France



Quels publics ?

- Les assurés sociaux du régime général
- Les professionnels de santé
- Les employeurs



Pour aller plus loin

[Le site de l'assurance maladie](#)

[Son forum pour les assurés](#)



Les particularités corses de l'offre de service

Quelques chiffres clés concernant l'activité de la CPAM **en Corse** :

Corse-du-Sud



151 309

assurés protégés



1 751

professionnels de santé accompagnés



2

points d'accueil



806 963

euros de prestations versées



8 111

bénéficiaires de la Complémentaire
santé solidaire



106 412

assurés titulaires d'un compte ameli

0

Haute-Corse



153 279

assurés protégés



1 821

professionnels de santé accompagnés



4

points d'accueil



560 000

euros de prestations versées



11 924

bénéficiaires de la Complémentaire
santé solidaire



62 000

assurés titulaires d'un compte ameli

Les SPSTi en Corse



Vos interlocuteurs en Corse

Le SPST 2B Haute-Corse



Le SPSTI 2A Corse-du-Sud



Accueil : pdp@spst2b.com
Téléphone : 04 95 58 59 95

maintiennenemploi@spsti2a.com
Téléphone : 06 16 80 00 84



29 rue Conrad, ZAE
d'Erbajolo
20600 BASTIA

Immeuble Rocade Padules A2
Rue Paul Colonna d'Istria
20700 AJACCIO



Quels publics ?

- Les entreprises adhérentes et leurs salariés



Pour aller plus loin

- [Le site internet du SPST2B](#)
- [Le site internet du SPSTI2A](#)
- [Comprendre la cellule PDP](#)
- [Les dossiers thématiques, pour accéder à de nombreuses fiches prévention.](#)



Les SPST sur le volet de la PDP et du maintien

Historiquement, les **Services de Prévention et de Santé au Travail** sont les conseillers privilégiés, tant des employeurs que des salariés, pour la prévention de la désinsertion professionnelle. Ils œuvrent notamment, au travers de leur offre socle de services, pour le maintien des salariés en/dans l'emploi.

Acteur de proximité, ils couvrent l'ensemble du territoire insulaire avec leurs centres fixes, centres annexes, unités mobiles et un réseau local de partenaires.

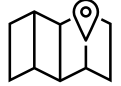
L'offre socle

Définie par la loi du 2 août 2021

Le **suivi individuel médical de l'état de santé des salariés**, qui, au travers d'actions individuelles de surveillance médicale, permet d'évaluer l'aptitude au poste de travail, mesurer les risques de désinsertion professionnelle ou d'inaptitude (visites à l'embauche, visite de pré-reprise au cours d'un arrêt de travail, ...)

La **prévention des risques professionnelle**, qui permet d'engager des actions adaptées aux besoins de l'entreprise et des salariés (étude ergonomiques, changements organisationnels importants, sensibilisation aux risques musculosquelettiques, ...)

La **prévention de la désinsertion professionnelle**, qui consiste à anticiper la perte d'une activité professionnelle pour des raisons de santé ou de handicap, au travers notamment d'un repérage précoce des situations à risque et un accompagnement des adhérents et/ou des salariés en difficultés par une cellule PDP



Les particularités corses de l'offre de service

L'offre du SPST Haute-Corse

Le **SPST2B** est composé de son siège à Bastia et de 4 centres annexes à Corbara, Corté, Ghisonaccia et Moriani.



Une offre dédiée aux travailleurs saisonniers

Le SPSTI, propose une offre de suivi à destination des travailleurs saisonniers. Il délivre des sessions d'information et de sensibilisation. Un suivi médical renforcé est proposé aux salariés affectés à des postes présentant des risques particuliers.

L'offre **spécifique** pour couvrir les travailleurs indépendants qui le souhaitent.

L'offre **complémentaire** est en cours d'élaboration pour être présentée dans les meilleurs délais.

L'**équipe paramédicale du SPST2B** est composée de 6 médecins du travail, 7 infirmières IDEST, 5 secrétaires médicales et 5 auxiliaires de santé.

Le **pôle prévention du SPST2B** est composé d'un responsable, d'un IPRP Chimiste, d'un IPRP TMS, de 2 techniciens hygiène et sécurité et de 2 assistants de prévention.



L'offre du SPSTI Corse-du-Sud

Le **SPSTI 2A** est composé de



Une offre complémentaire en matière de prévention

L'outil numérique Noa, pour l'élaboration du Document Unique, permet d'être accompagné par des experts, pour évaluer les risques professionnels de l'entreprise et établir un plan de prévention.

Une offre spécifique en matière de prévention

Le dispositif Amarok e-santé est adressé aux travailleurs indépendants. Un outil numérique clé en main, pour évaluer l'équilibre de l'état de santé globale. A travers, un questionnaire sont mesurés la satisfaction et le stress, en cas de détection de risques de burnout, il est proposé à l'usager un échange avec un professionnel de santé.





Ses missions sur le volet de la PDP et du maintien

L'ARS de Corse est avec la collectivité de Corse, l'autorité publique chargée de définir et de mettre en œuvre les politiques publiques du handicap. À ce titre, elle autorise, finance et supervise près de 90 établissements et services médico-sociaux (ESMS), dont environ la moitié relève du secteur du handicap qui tous contribuent, sur le territoire insulaire, directement ou indirectement, à l'accompagnement vers l'emploi des personnes en situation de handicap, qu'il soit exercé en milieu protégé ou en milieu ordinaire. Le financement annuel des ESMS du secteur Handicap représente une enveloppe totale de plus de 72M€.

A savoir :

L'ARS de Corse finance, sur la partie adulte :

- **Les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT)** à hauteur de 6,5 M€ annuels, qui permettent aux personnes en situation de handicap d'accéder à une activité professionnelle adaptée tout en bénéficiant d'un accompagnement médico-social et éducatif favorisant leur autonomie et leur insertion sociale ;
Exemple de levier financier de l'ARS de Corse pour accompagner l'évolution des ESAT vers des modèles plus inclusifs et tournés vers l'emploi : le Fonds d'Accompagnement de la Transformation des ESAT (FATESAT), qui soutient l'adaptation de leurs activités et de leurs outils au service du développement des compétences des travailleurs accompagnés.
- **Les Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes handicapés (SAMSAH)**, en lien avec la Collectivité de Corse, dont le futur SAMSAH Emploi Habitat dédié aux personnes présentant des troubles du neurodéveloppement (TND), visant à accompagner notamment des publics issus des Foyers d'Accueil Médicalisé (FAM) et des Maisons d'accueil Spécialisées (MAS) vers l'emploi.
- **Le Centre de Pré-Orientat**ion CPO AVVENE et **l'Unité d'Évaluation de Réentraînement et d'Orientat**ion Sociale et socio professionnelle UEROS ORIZONTE, qui ont pour mission commune d'évaluer, d'accompagner et d'orienter les personnes en situation de handicap -notamment cérébro-lésées- afin de construire un projet d'insertion sociale et professionnelle adapté à leurs capacités.

Dans le cadre du Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2024- 2028, intégré au Schéma régional de santé 2023-2028, une mesure vise à soutenir l'emploi des personnes en situation de handicap (ou en cours de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) par la création d'un **Établissements et Services de Réadaptation Professionnelle (ESRP) structure** » actuellement manquante sur le territoire régional.

Les dispositifs s'inscrivent dans les priorités nationales (plan « 50 000 solutions », emploi accompagné...) et territoriales et visent à garantir un parcours de vie inclusifs, coordonné et adapté aux besoins des personnes accompagnées ou bénéficiaires des services spécialisés.



Vos interlocuteurs en Corse



ars-corse-medico-social@ars.sante.fr



Quartier Saint-Joseph
20700 Ajaccio



Pour aller plus loin

- Le [site internet](#) de l'ARS Corse

Les services de prévention et de santé au travail autonomes



Les SPST autonomes sur le volet de la PDP et du maintien

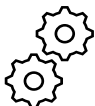
Tout employeur est concerné par l'obligation de santé et de sécurité au travail. Il peut adhérer à un Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprise ou mettre en place un **Service de Prévention et de Santé au Travail autonome**, propre à son établissement, dès lors qu'il dépasse le seuil de 500 salariés. **Comme pour les SPST inter-entreprises, [la loi du 2 août 2021](#), renforce et élargit son rôle, en particulier en matière de prévention.**

Les **médecins du travail des SPSTA** jouent un rôle clé de conseil en collaborant avec les **employeurs**, les **salariés** et les **instances représentatives du personnel** pour participer à la mise en œuvre de condition de travail permettant de préserver la Santé et la Sécurité au Travail

Dans ce cadre, ils sont en lien avec :

- les **acteurs internes à l'entreprise** intervenant en faveur du maintien en emploi : IRP, préventeurs, assistants sociaux, référents handicap...
- Les acteurs externes : Médecins conseils CPAM, Carsat, Agefiph, FIPHFP, CARSAT, Cap Emploi...

Les **médecins du travail**, en lien avec **l'équipe pluridisciplinaire**, accompagnent les **salariés en arrêt de travail** en mobilisant les outils pertinents (rendez-vous de liaison à l'initiative de l'employeur, visites pré-reprise, essais encadrés...), et proposent des **accompagnements individualisés aux salariés en activité** susceptibles de présenter des difficultés sur leur poste de travail (visites périodiques, visites à la demande et visites de mi-carrière, étude de poste).



Les principales missions

1/ La surveillance individuelle médicale de l'état de santé tout au long des parcours professionnel.

2/ Des actions de conseil pour améliorer les conditions de travail et prévenir les risques professionnels.

3/ La prévention de la désinsertion professionnelle et le maintien dans l'emploi



A la différence des SPST Interentreprises, la loi santé au travail, n'oblige pas réglementairement les SPST Autonomes, à intégrer une cellule PDP.

Cependant la plupart des entreprises avec SPST autonome mobilisent leurs ressources dans des instances en respectant un principe de pluridisciplinarité pour le MEE et la PDP.



Quels publics ?

- Les salariés de l'entreprise



Pour aller plus loin



Ses missions sur le volet de la PDP et du maintien

La **MSA de Corse**, des départements Corse du Sud et Haute-Corse est l'organisme de protection sociale qui assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et de ses ayants droits : exploitants, salariés, employeurs de main d'oeuvre. Elle gère l'ensemble des branches, à savoir la maladie, la famille, la vieillesse, les accidents de travail et maladies professionnelles, ainsi que le recouvrement des cotisations.

Pour agir sur la PDP et le maintien, la MSA dispose de plusieurs services :

- **Le service médical**, qui prend en charge la médecine du travail ainsi que la prévention des risques professionnels
- **Le service social**, qui intervient principalement à la demande de la personne sur signalement d'un service médical, de la MDPH/MDA, ou d'un Employeur. Il accompagne la personne dans sa démarche de maintien ou de retour à l'emploi.
- **Les équipes de Santé et Sécurité au travail** réalisent des outils de prévention : modules de formation, supports de sensibilisation et de communication, diagnostics, etc.

Le dispositif d'aide au répit

Pour lutter contre les risques psychosociaux et l'épuisement professionnel, la MSA a mis en place **l'aide au répit**.

Ce dispositif permet d'obtenir un temps dédié pour la reprise des liens avec ses proches, réfléchir à sa façon de travailler et à son avenir professionnel, réaliser un bilan de santé, participer à un groupe de parole, s'occuper de son cadre de vie, ou être suivi par un psychologue.



Vos interlocuteurs en Corse



Adresse courrier pour les professionnels de santé :

MSA de la Corse Pernicaggio
CS 70407 20705 AJACCIO
CEDEX 9



Agence Grand Ajaccio :
Route de Caldaniccia, 20 167
Sarrola Carcopino

[Lieux et horaires de réception](#)



Quels publics ?

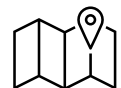
- Les assurés sociaux du régime agricole
- Les entreprises et exploitations agricoles



Pour aller plus loin

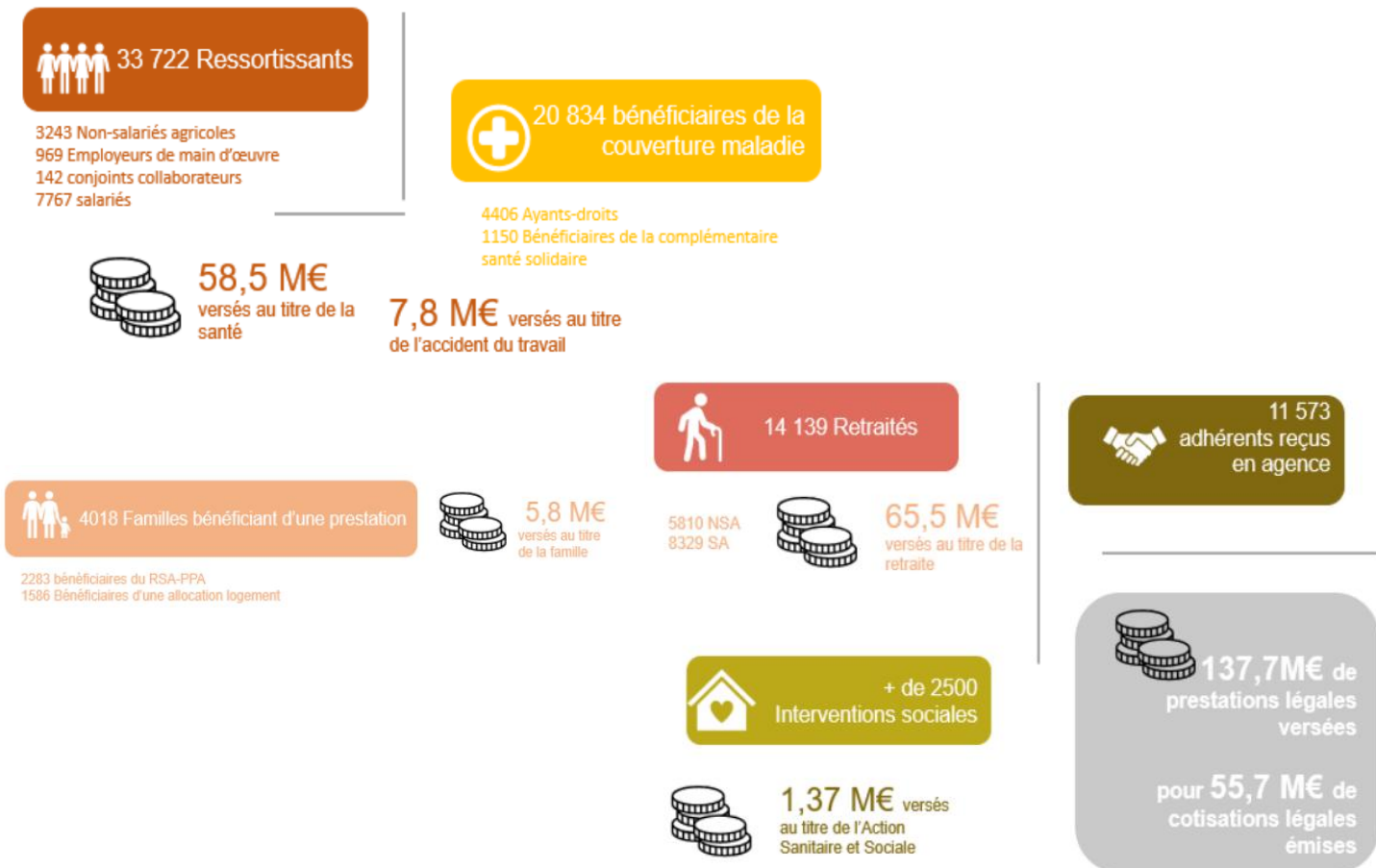
[Le site internet de la MSA Corse](#)

[La plaquette du dispositif de l'aide au répit](#)



Les particularités corses de l'offre de service

Quelques chiffres clés concernant l'activité de la **MSA en Corse** :



Concernant spécifiquement les actions menées par la MSA (professionnels de santé et équipe pluridisciplinaires du service de santé au travail agricole) en Corse sur le champ de la santé au travail et du maintien en emploi **plusieurs actions de conseil et d'accompagnement sont réalisées chaque année auprès des employeurs et des salariés** :

A titre d'illustration pour l'année 2023, les équipes SST ont réalisé :

- 76 actions de prévention des TMS et RPS,
- 33 actions sur le risque chimique,
- 7 actions de prévention aux chutes de hauteur ou risques machines.

En parallèle, près d'une **quarantaine** d'actions de santé publique et prévention primaire ont été organisées.



>2136 visites médicales effectuées

>424 actions en milieu de travail



Ses missions sur le volet de la PDP et du maintien

Acteur central de l'accompagnement des **demandeurs d'emploi et des employeurs publics comme privés dans leurs politiques de recrutement**, **France Travail** intervient également sur le champ de la prévention de la désinsertion professionnelle (PDP).

Dans ce cadre, France Travail dispose d'un rôle clé sur la **sécurisation des parcours**, notamment en **accompagnant les personnes de retour à l'emploi** suite à un licenciement pour inaptitude, une reconversion professionnelle liée à un handicap ou à des problématiques de santé.

Pour structurer et enrichir son offre de service, France Travail s'appuie notamment sur :

Une **articulation très forte avec Cap Emploi**, via une offre de service intégrée (team handicap, orientations...) en lien avec le déploiement du Réseau Pour l'Emploi,

Des **conseillers formés** sur le sujet de la PDP et du handicap

La possibilité pour les **conseillers France Travail de mobiliser les outils et dispositifs intermédiés co-pilotés et co-financés par le FIPHFP et l'Agefiph** : études ergonomiques, appuis spécifiques, Inclu'Pro Formation...



Vos interlocuteurs en Corse



Par téléphone :

Candidat : **3949**

Employeur : **3995**

Par mail :

<https://www.francetravail.fr/region/corse/employeur/contacter-conseiller-entreprise.html>



Plusieurs agences sont présentes en Corse :

<https://www.francetravail.fr/annuaire/votre-agence-francetravail.html>



Quels publics ?

- Ensemble des demandeurs d'emploi, qu'ils soient en situation de handicap ou non



Pour aller plus loin

- Le [site internet](#) de France Travail en Corse
- Une [information spécifique](#) sur le rapprochement entre France Travail Cap Emploi
- Le [panorama de l'emploi](#) pour la Corse

1

Vue synoptique des acteurs de la PDP

2

Les acteurs du maintien et de la PDP en Corse

3

Définitions clés

4

Annuaire détaillé

5

Glossaire

3/ Définitions clés

La prévention de la désinsertion professionnelle (PDP)

La **prévention de la désinsertion professionnelle** désigne l'ensemble des actions, outils et dispositifs mis en place **pour éviter qu'une personne ne perde son emploi ou ne soit exclu du marché du travail**. La désinsertion professionnelle peut concerner toute personne en activité du fait de son **environnement**, de ses **conditions de travail**, de ses **problématiques de santé**, d'une **situation de handicap** ou de **problématiques personnelles**.

La PDP est un **processus préventif** qui implique l'ensemble des parties prenantes (employeur, personne concernée, acteurs de santé, de l'accompagnement social, organismes spécialisés...) et qui vise à mobiliser des outils et dispositifs pour soutenir la personne concernée dans son parcours professionnel tout au long de sa carrière.

...problématiques de santé ou handicap au travail

Problématiques de santé (d'origine professionnelle ou non) réduisant la capacité de travail

Mode de gestion inadapté des restrictions d'aptitudes ou inaptitudes

Evolution défavorable d'une situation de handicap

...événements et contraintes de la sphère privée

Fragilité passagère liée à un événement de vie douloureux (divorce, décès, maladie d'un proche...) alimentant des troubles anxio-dépressifs ...

Situation d'aidant familial, problématiques de garde ...compliquant la conciliation des temps

...environnements et conditions de travail

Changements organisationnels mal vécus/ mal expliqués

Usure professionnelle

Inadéquation entre situations de travail et ressources

Expositions à des situations stressantes difficiles à gérer

Tensions sur le lieu de travail

...problématiques d'adéquation des compétences, des parcours

Difficulté à tenir son poste du fait de compétences inadaptées ou non développées

Absence de perspectives professionnelles, compétences non reconnues

Parcours professionnels défavorables ou absence de parcours

La PDP se distingue :

- de la **logique de prévention des risques professionnels** qui s'applique dans une logique collective à l'échelle d'une entreprise ou d'une branche d'activité, avec un impératif de **prévention primaire** (suppression du risque à la source) clairement défini par la réglementation ;
- La PDP se **distingue également des interventions relevant du maintien dans l'emploi**, celui-ci correspondant à la recherche et mise en œuvre de solutions en réponses à des situations individuelles de salariés concernés par des restrictions d'aptitudes ou encore une inaptitude en lien avec une problématique de santé ou une situation de handicap.

La PDP **dépasse ainsi le seul déploiement d'actions correctives individuelles orientées avant tout « poste de travail »**.

3/ Définitions clés

Le handicap

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 définit le handicap de la façon suivante :

« Constitue un **Handicap**, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Source : loi du 11 février 2005

Le maintien dans ou en emploi

L'enjeu du **maintien en emploi** est de permettre à des personnes confrontées à des difficultés à occuper leur poste de travail :

- De conserver leur emploi dans des conditions compatibles avec leur état de santé
- De poursuivre leur carrière professionnelle en écartant la menace de perte d'emploi.

Le maintien en emploi, ce sont donc toutes les solutions qui peuvent accompagner une personne quand elle a des difficultés au travail liées à son état de santé ou à son handicap. Ces solutions peuvent être :

- Des aménagements, adaptations ou transformations du poste de travail ou des aménagements du temps de travail, par exemple, des aides individuelles, matérielles, techniques et/ou organisationnelles, des aides humaines ou des formations ;
- Un reclassement professionnel chez son employeur actuel si la personne n'est plus en mesure d'occuper son poste.

Source : <https://travail-emploi.gouv.fr/le-maintien-en-emploi>

3/ Définitions clés

La notion d'inaptitude

L'inaptitude est l'état dans lequel se trouve le salarié, victime d'un accident ou d'une maladie, d'origine professionnelle ou non, quand il n'est pas en mesure de reprendre l'emploi qu'il occupait avant la suspension de son contrat de travail provoquée par cet accident ou cette maladie.

Source : . trav., art. L. 1226-2 s., L. 1226-10 s., L. 4624-4 s., R. 4624-10 s., R. 4624-42 s., R. 4624-55 s.

L'obligation d'aménagement du poste de travail

La Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (CIDPH), adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 13 décembre 2006 et ratifiée par la France en 2010, définit **l'aménagement raisonnable** comme « les modifications et ajustements nécessaires et appropriés n'imposant pas de charge disproportionnée ou indue apportés, en fonction des besoins dans une situation donnée, pour assurer aux personnes handicapées la jouissance ou l'exercice, sur la base de l'égalité avec les autres, de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales ».

L'obligation d'aménagement raisonnable vise ainsi à **pallier les effets défavorables que pourrait avoir la législation du travail ou tout autre norme ou pratique de droit commun, à l'égard des travailleurs handicapés**, faute d'intégrer d'emblée la prise en compte de leurs besoins spécifiques. Elle oblige ainsi les employeurs à prendre, dans une situation concrète, les mesures appropriées afin d'éliminer les désavantages qu'entraînerait cette disposition, ce critère ou cette pratique à l'égard d'un travailleur handicapé en particulier.

Source : . Guide du Défenseur des Droits

1

Vue synoptique des acteurs de la PDP

2

Les acteurs du maintien et de la PDP en Corse

3

Définitions clés

4

Annuaire détaillé

5

Glossaire

4/ Annuaire détaillé

Structure	Site internet	Adresse	Contact
AGEFIPH	Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse Agefiph	Arteparc de Bachasson bâtiment B1, Rue de la Carrière de Bachasson, 13 590 MEYREUIL	Corinne MORLHON, Chargé d'Etudes et Développement & Animatrice du PRITH Corse Téléphone : : 06.67.41.32.66 Mail : c-morlhon@agefiph.asso.fr
FIPHFP	Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique	Immeuble Les Docks, 10, place de la Joliette Atrium 10.5 CS 10613 13 572 MARSEILLE cedex 02	Thierry ALLEMAND, Directeur Territorial au Handicap Téléphone : 04.91.39.59.24 Mail : Thierry.Allemand@caissedesdepots.fr
L'Association OETH	Association OETH - Objectif emploi des travailleurs handicapés	47 Rue Eugène Oudiné, 75 013 PARIS	Le contact de l'équipe de l'OETH se fait <u>par mail</u> ou par téléphone Téléphone : 01.40.60.58.58
Maison Départementale des Personnes Handicapées	ACCUEIL MDPH CC	MDPH 2B Chemin de l'Annonciade BASTIA MDPH 2A Adresse : Avenue du Mont Thabor, Immeuble Castellani, 20 700 AIACCIO	MDPH 2B Téléphone : 04.95.30.08.35 Mail : https://www.mdph.corsica MDPH 2A Téléphone : 04.95.10.40.90 Mail : corseusud@mdph.corsica

4/ Annuaire détaillé

Structure	Site internet	Adresse	Contact
Cap Emploi	Accueil - Cap emploi Corse	253, Route d'Agliani – Montesoro 20 600 BASTIA	Jean-Christophe BELLUSO - Chargé de mission maintien Téléphone : 04 95 32 01 68 - 06 28 43 11 05 Mail : jc.belluso@capemploi-corse.com
Carsat – Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail	Carsat Sud-Est : votre caisse d'assurance retraite et de la santé au travail	Siège : 35, rue George – 13 386 MARSEILLE Cedex 20 Antennes : <ul style="list-style-type: none">• Avenue Maréchal Lyautey, 20 090 AJACCIO• Le Vendome, Rue Paratojo, 20 200 BASTIA	Jean-Claude Stefani – Ingénieur Conseil Mail : Jean-claude.stefani@carsat-sudest.fr Service social Carsat : <ul style="list-style-type: none">• 2A - servicesocialajaccio@carsat-sudest.fr• 2B - servicesocialbastia@carsat-sudest.fr
CPAM – Caisse primaire d'assurance maladie	le site de l'Assurance Maladie en ligne ameli.fr Assuré	Haute-Corse : 5 avenue Jean-Zuccarelli - 20 406 BASTIA Corse du Sud : Les Padule Boulevard Abbé Recco 20 702 AJACCIO	Aurélié Subrero - gestionnaire action sanitaire et sociale. Dr Grand-Internicola - Médecin conseil référente maladies professionnelles Téléphone : <ul style="list-style-type: none">• Haute-Corse – 04.95.57.11.66• Corse du Sud - 811.70.36.46

4/ Annuaire détaillé

Structure	Site internet	Adresse	Contact
SPST Haute Corse	SPST 2B – Accueil	29 rue Conrad, ZAE d'Erbajolo 20 600 BASTIA	pdp@spst2b.com Téléphone : 04.95.58.59.95
SPST Corse du Sud	SPSTI 2A : Votre Partenaire Prévention Santé au Travail en Corse du Sud	Imm Rocade Padules A2 Rue Paul Colonna d'Istria 20 700 AJACCIO	maintiennenemploi@spsti2a.com Téléphone : 04.95.10.62.70
Aract	https://www.anact.fr/corse	2, Rue Major Lambroschini 20 000 AJACCIO	Frédéric Mortini Directeur régional 06 33 37 07 41 (numéro agence) contact-aract-corse@anact.fr
ARS	Agence régionale de santé Corse Ensemble pour une île de santé	Quartier Saint-Joseph 20 700 AJACCIO	ars-corse-medico-social@ars.sante.fr

4/ Annuaire détaillé

Structure	Site internet	Adresse	Contact
Mutualité Sociale Agricole	Le site internet de la MSA Corse	Agence Grand Ajaccio : Route de Caldaniccia, 20 167 Sarrola Carcopino	Adresse courrier pour les professionnels de santé : MSA de la Corse Pernicaggio CS 70407 20705 AJACCIO CEDEX 9
DREETS de Corse	Le site internet de la DREETS Corse	2 Chemin de Loretto CS 10332 20 180 Ajaccio, Cedex 1	DREETS-CORSE.Emploi@dreets.gouv.fr DREETS-CORSE.PoleT@dreets.gouv.fr Corinne MORLHON Animatrice du PRITH Corse Tél : 06 67 41 32 66
France Travail	Le site internet de France Travail Corse Lien vers les réseaux sociaux de France Travail Corse	Boulevard Louis Campi CS 50221 20700 Ajaccio Cedex 9	Catherine Bédènes Directrice Régionale France Travail Corse Contact via Teams

1

Vue synoptique des acteurs de la PDP

2

Les acteurs du maintien et de la PDP en Corse

3

Définitions clés

4

Annuaire détaillé

5

Glossaire

5/ Glossaire

AAH	Allocation aux Adultes Handicapés
AGEFIPH	Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées
ARS	Agence régionale de santé
BOE	Bénéficiaire de l'obligation d'emploi
BOETH	Bénéficiaire de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés
CDAPH	commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
DOETH	Déclaration annuelle obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés
EA	Entreprise Adaptée
ESAT	Établissement et service d'accompagnement par le travail
FIPHFP	Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la fonction publique
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
PCH	Prestation de Compensation du Handicap
PDP	Prévention de la désinsertion professionnelle
PRITH	Plan régional d'Insertion pour les travailleurs Handicapés
PPR	Période préparatoire au reclassement
RRH	Réseau des référents handicap
SPST	Services de Prévention et de Santé au Travail
TIH	Travailleur Indépendant Handicapé